

# Compte rendu de la séance du 12 Novembre 2020

Secrétaire(s) de la séance :

Madame Séverine WADIER

## Ordre du Jour :

- Approbation du Compte rendu du 12 novembre 2020,
- Fête de fin d'année pour les enfants-jeunes-ainés-illuminations
- Révision du contrat Gaz
- Vote de la taxe d'aménagement
- Dissolution du CCAS
- Questions diverses.

## **Délibérations du Conseil Municipal**

### Approbation du Compte rendu du 12 Novembre 2020 :

Le Conseil Municipal délibère et accepte le Compte rendu.

### Fête de fin d'année pour les enfants-jeunes-ainés-illuminations :

Monsieur le Maire présente ce qui est fait les années précédentes et expose ce qui est possible avec les contraintes de la COVID après débat le conseil décide :

Pour les enfants de 0 à 11 ans l'arbre de Noël 2020 ne pourra être organisé, il est proposé un bon d'achat de jouets de 30€ par enfants et exceptionnellement les parents pourront choisir les Jouets à King Jouet et repartiront avec.

Le conseil délibère et vote pour cette proposition un bon de 30€ par enfants de moins de -11 ans à King jouet.

Pour les jeunes de 12 à 20 ans un ticket de cinéma leur est octroyé, vu la crise sanitaire en cours, le conseil décide de reporter cette action après le déconfinement.

Le conseil vote à unanimité pour cette décision.

Pour le colis des aînés, la crise sanitaire ne permettra pas le goûter et la remise des colis.

A titre exceptionnel, le conseil après débat, entre colis ou remise d'un bon d'achat, a voté à unanimité pour la remise d'un bon d'achat de la valeur des colis des années précédent soit de 30€ à dépenser à Carrefour contact de PICQUIGNY.

Pour les illuminations, le conseil a décidé de les installer pour les fêtes de fins d'année.

### Révision du Contrat de Gaz

Monsieur le maire expose la proposition de notre fournisseur de Gaz Primagaz :

En optant pour le BIOPROPANE cela nous permet de réduire de 78% de nos émissions de CO2 par un gaz issu de bioréacteurs.

En plus de cette réduction d'émission de CO2, sur la base de notre consommation de 2019, nous permettra de faire une économie de 1419.76€ HT soit environ 1600TTC.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité la proposition exposé et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat

### **Vote de la taxe d'aménagement :**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que depuis l'approbation du PLUI la part communale de la taxe d'aménagement est institué de plein droit au taux de 1% et s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2021. Sauf si le Commune refuse La taxe d'aménagement par une délibération avant le 30 Novembre 2020 ou souhaite augmenter cette dernière jusqu'à son taux maximum de 5%.

Après débat le Conseil Municipal a délibéré pour maintenir la taxe d'aménagement à 1% pour ne pas pénaliser la construction sur notre village.

### **Dissolution du CCAS.**

Monsieur le Maire explique les motivations de dissoudre le CCAS. Depuis 2015 les Communes de -1500 Habitants peuvent dissoudre le CCAS et de prendre à sa charge les missions du CCAS.

Cela permet de ne plus avoir un budget annexe. Depuis les élections les membres du CCAS n'ont pas été renouvelés.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la dissolution du CCAS.

### **Questions divers :**

La procédure de taille de haies, Monsieur le Maire explique qu'un arrêté pris au mois de septembre 2020 permet de faire payer les personnes qui ne respectent pas les règles entre le domaine public et les propriétés privées et que la procédure sera appliqué de façon équitable partout où les infractions seront constatées.

La mise à l'heure de l'horloge, Monsieur le Maire explique que l'horloge date de 1981 que cette dernière est dépassée depuis l'an2000, On ne peut plus mettre la date pour qu'elle se mette à l'heure automatiquement au changement d'heure d'hiver ou d'été, ce qui implique de le faire manuellement et que la procédure n'est pas si simple si le cadran est désynchronisé.

Le dossier sur la vitesse routière, Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal se réunira en commission pour reprendre les travaux déjà initié dans le mandat précédent.

De même pour expliquer tous les tenants et aboutissants sur le sujet du cimetière.

Pour le remplacement de notre employée Communal, des solutions seront évoquées ces prochains jours lorsque Monsieur le Maire aura tous les éléments pour exposer au conseil Municipal la meilleur des solutions technico-économique.

La séance est levée à 21h15.